



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA LOZÈRE

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »

SESSION 2015

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

A - Définition de l'emploi :

Les titulaires des grades de technicien principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.

Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

B - Conditions d'accès :

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

C - Calendrier :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère organise en partenariat avec les centres de gestion des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres, de Gironde, du Gard, de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Garonne, de Charente, du Lot et du Tarn et Garonne un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe en «Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ».

Période de retrait des dossiers	Du 4 novembre 2014 au 10 décembre 2014
Date limite de retour des dossiers	Le 18 décembre 2014
Date de l'épreuve écrite	Le 8 avril 2015
Jury	Le 7 septembre 2015
Dates de l'épreuve d'admission	Les 7, 8, 9 et 12 octobre 2015
Jury admission	Le 12 octobre 2015

II - LES CANDIDATS

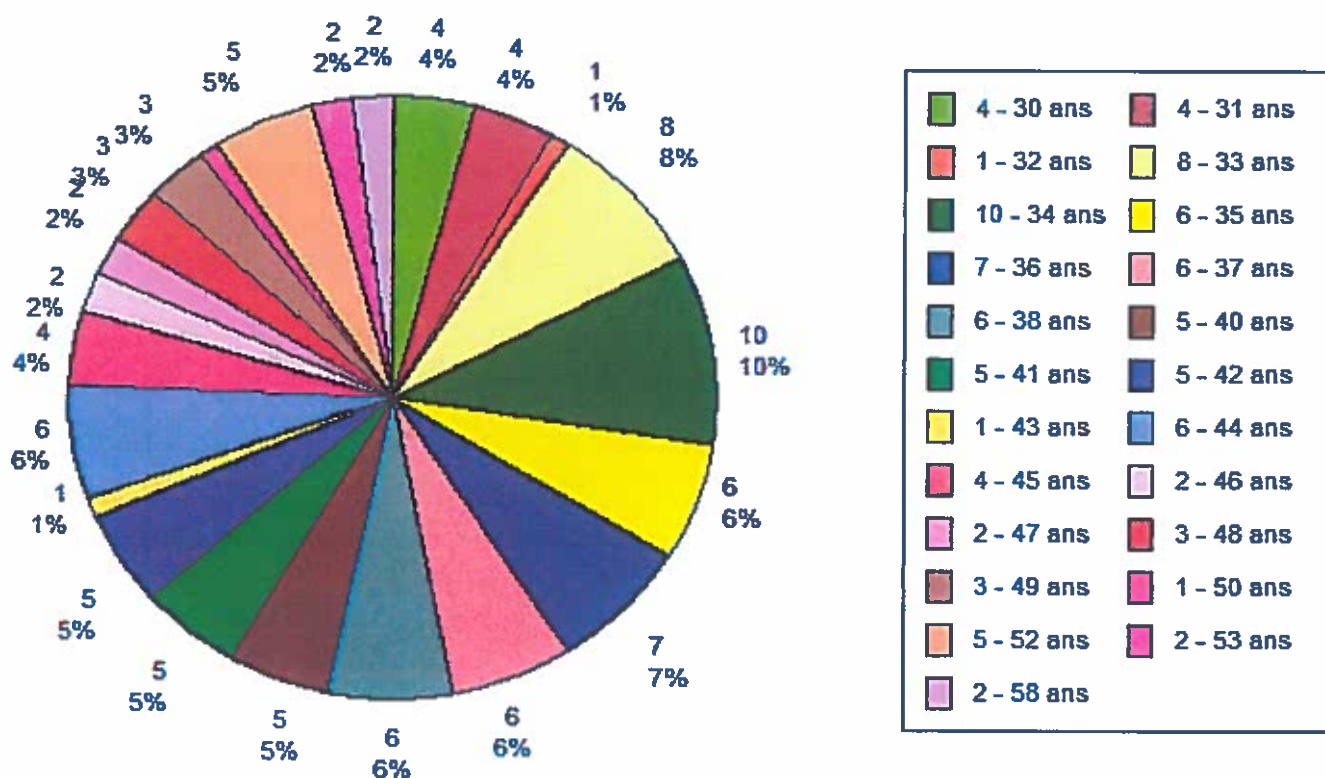
74 candidats convoqués pour présenter cet examen professionnel.

A - Répartition hommes / femmes :

Examen professionnel : 44 hommes / 30 femmes

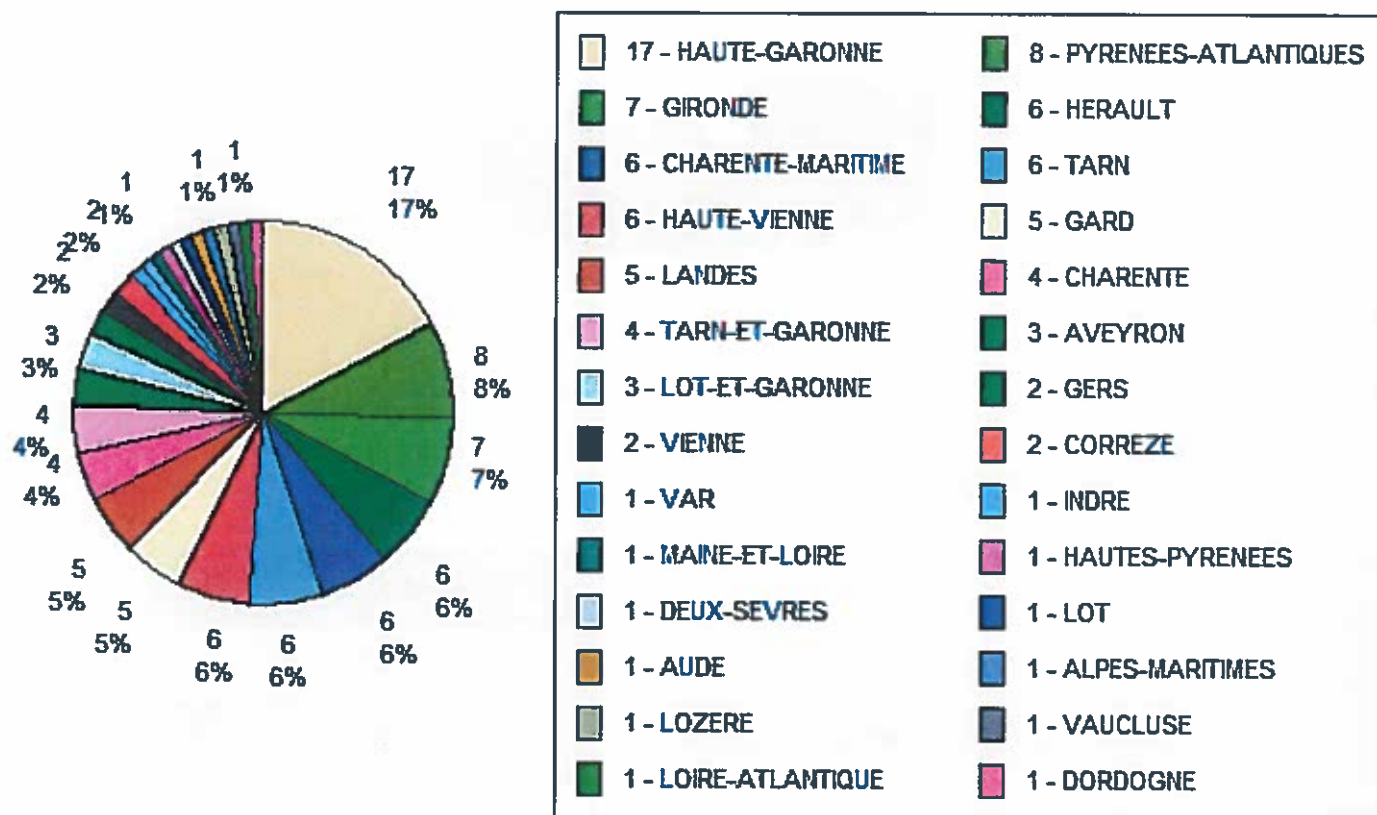
B - Tranches d'âge :

Examen professionnel : la moyenne d'âge des candidats est de 39 ans.



C - Origine des candidats :

Cet examen professionnel est organisé au niveau interrégional pour le Grand Sud-Ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes). Un très grand nombre de candidats sont issus de cette inter région.



III - L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal de 1ère classe en «Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » comporte une épreuve écrite dont voici l'intitulé :

« L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1). »

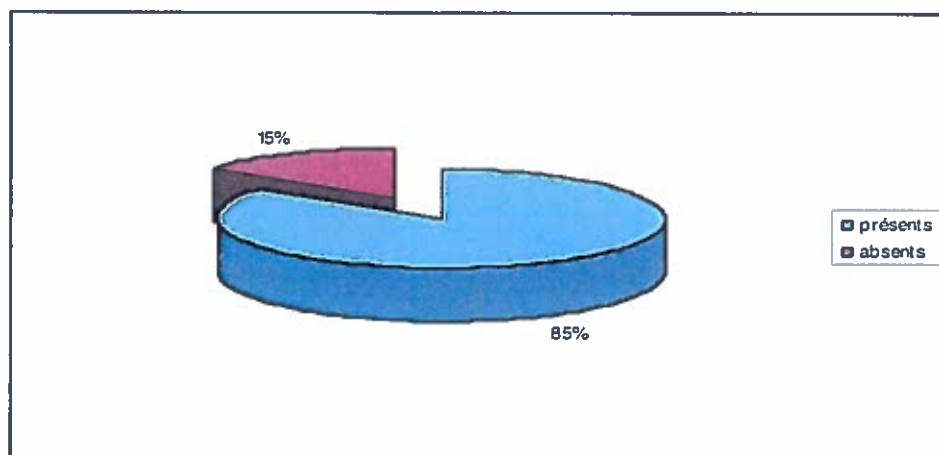
Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

A - Déroulement :

L'épreuve écrite s'est déroulée le 8 avril 2015 à l'I.U.P de Mende (48).

B - Taux d'absentéisme :

Sur les 74 candidats convoqués, 11 étaient absents ; cela représente un taux d'absentéisme de 15 %.



C - Résultats de l'épreuve écrite :

	EXAMEN PROFESSIONNEL
Nombre de candidats présents	63
notes \geq à 5/20 (seuil réglementaire)	61
notes \geq à 10/20	40
Moyenne générale	10.67/20
Note la plus élevée	18/20
Note la plus basse	00/20

E - Observations du jury :

Pour les épreuves écrites, un manque de méthodologie a été constaté pour certaines copies.

IV- L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal de 1ère classe en «Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » comporte une épreuve orale dont voici l'intitulé :

« L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ;coefficient 2). »

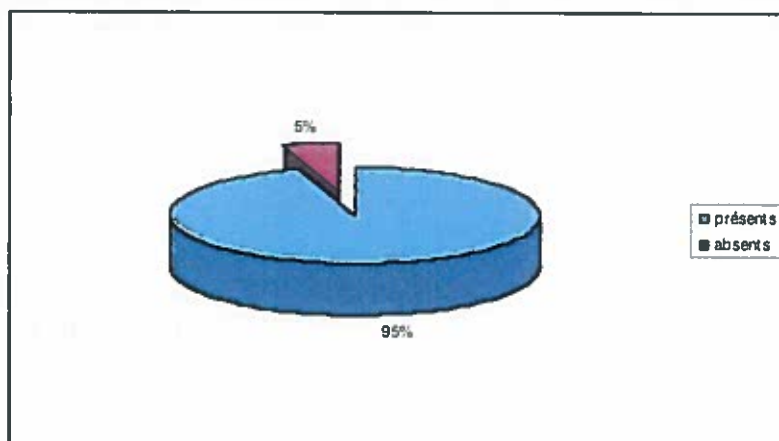
A - Déroulement :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée dans les locaux du Centre de gestion de la F.P.T. de la Lozère (48) aux dates suivantes :

- les 7, 8, 9 et 12 octobre 2015.

B - Taux d'absentéisme :

Sur les 61 candidats convoqués seuls 3 étaient absents, soit un taux d'absentéisme de 5 %.



C - Résultats de l'épreuve orale :

	EXAMEN PROFESSIONNEL
Nombre de candidats présents	58
notes \geq à 10/20	49
Moyenne générale	12.41/20
Note la plus élevée	18/20
Note la plus basse	05.50/20

D - Candidats admis :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis, soit 37 candidats admis pour un seuil d'admission fixé à 11 sur 20 (33 points sur 60).

	EXAMEN PROFESSIONNEL
Nombre de candidats présents	58
Seuil fixé par le jury	11/20
Nombre de candidats admis	37

E - Observations du jury :

Pour les épreuves orales, les membres du jury ont souligné le manque de connaissance de l'environnement territorial.

Egalement, les membres du jury constatent un manque de préparation de l'épreuve.

Fait à Mende, le 6 OCT. 2015
Le Président du jury,



Monsieur Jean-Paul ITIER
Maire de Saint-Léger de Peyre